

Le jeudi 17 septembre 2015,

Chers parents,

Chers élèves,

Objet : ouverture d'une école des devoirs au 2^{ème} degré

Cette année, le deuxième degré ouvre une « école des devoirs » qui sera accessible aux élèves de 3^{ème} et 4^{ème} année (de toutes les sections).

Dans quels buts ?

L'objectif de l'école des devoirs est que chaque élève puisse avoir, **chaque semaine, trois professeurs disponibles pour l'accompagner** d'une part, dans sa compréhension des cours (principalement math, français, néerlandais et anglais) d'autre part, **dans son travail à domicile et dans sa méthode** de travail (organisation, manière d'étudier, gestion des devoirs...), en petits groupes ou de manière individuelle.

Pourquoi s'inscrire à l'école des devoirs ?

Il y a plusieurs raisons qui peuvent motiver un élève à se rendre à l'école des devoirs, en voici quelques-unes:

- ***J'ai des difficultés dans une des matières, j'ai besoin qu'un professeur me l'explique autrement*** : je décide alors par exemple de venir toutes les semaines à l'école des devoirs et un professeur me suivra individuellement dans la compréhension de la matière
- ***J'ai besoin de remédiations maintenant*** : je décide donc d'aller chaque semaine à l'école des devoirs jusqu'au moment où je n'aurai plus besoin de remédiations)
- ***J'ai des problèmes de méthode de travail, je ne sais pas comment m'organiser*** : je décide d'aller à l'école des devoirs jusqu'au moment où je pourrai m'organiser tout seul
- ***Je ne sais pas étudier chez moi*** : un endroit calme sera prévu pour que je puisse étudier
- ***J'ai un gros devoir à faire ou une matière à étudier et je ne comprends pas tout*** : j'ai besoin d'un petit coup de main, je décide d'aller une ou deux fois à l'école des devoirs, un professeur m'aidera dans la réalisation de mon travail
- ***J'y vais par précaution, au cas où*** : j'aurai peut-être une question à poser pendant que j'étudie ou que je fais mes préparations.

Avec qui ? Trois professeurs : G. Ammazalupo ; S. Hellemans ; H. Lepage

Quand ? Tous les jeudis de 15h à 16h à partir du 24 septembre

Où ? RDV à la médiathèque

À disposition de l'élève ? Livres, journaux, ordinateurs avec Internet, lieu d'étude, lieu de travail en groupes, lieu pour poser des questions ou suivre des remédiations avec les professeurs.

Comment s'inscrire ?

1. S'y rendre sans s'inscrire :

A tout moment de l'année, chaque élève peut se rendre à l'école des devoirs sans s'inscrire et se présenter le jeudi à 15h à la médiathèque, mais attention, si le nombre d'élèves est trop important, les élèves inscrits à l'avance seront prioritaires.

2. Inscription sur demande de l'élève :

A tout moment de l'année, chaque élève peut s'y inscrire auprès de l'éducatrice, du coordinateur ou encore des professeurs suivants : G. Ammazalupo, S. Hellemans ou H. Lepage. Il faut alors préciser le nombre de jeudis où vous vous y rendez, une place vous sera réservée et vous devrez en avvertir vos parents.

3. Inscription sur demande des parents :

A tout moment de l'année, chaque parent peut inscrire son enfant à l'école des devoirs pour une période déterminée et demander à être prévenu en cas d'absence. Dans ce cas, merci de compléter le coupon d'inscription joint avec ce courrier (vous pourrez aussi en demander un pendant l'année).

Au nom de l'équipe pédagogique, recevez, chers parents, mes salutations distinguées.

F. De Paepe

Coordinateur du deuxième degré,

Collège Pie 10 de Châtelaineau

Coupon d'inscription à l'école des devoirs du deuxième degré – Collège Pie 10

Je soussigné monsieur / madame..... parent / tuteur
légal de (nom-prénom) élève inscrit en
(classe)..... demande à ce que ce dernier soit présent chaque jeudi de 15h à 16h à l'école
des devoirs organisée par le deuxième degré du collège Pie 10, jusqu'à la date
du.....

Je demande à : (côcher)

- être averti par l'école des éventuelles absences de mon enfant
- être tenu au courant du travail réalisé à l'école des devoirs via le journal de classe

Je préviendrai l'école via le journal de classe pour une éventuelle désinscription pendant l'année .

Ce coupon est à rendre à l'éducatrice ou au coordinateur du deuxième degré.

Demande introduite le (date) :

Signature du parent ou tuteur légal